

01 juin 2011 -17:58

Conseil des ministres du 1er juin 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 1er juin 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 1er juin 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Rayonnements ionisants

Modification du règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants

Modification du règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le Règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants en fonction des progrès réalisés et des traités internationaux.

Les progrès réalisés dans le domaine des formations en radioprotection à dispenser aux dentistes et aux médecins vétérinaires permettent d'assouplir le système d'autorisation. Par ailleurs, les critères d'agrément des experts en radiophysique médicale sont adaptés à la Déclaration de Bologne - réforme de l'enseignement supérieur. Enfin, les définitions d'accélérateur de particules, de niveaux d'exemption et de libération sont modifiées et la définition actuelle des déchets radioactifs en provenance de pratiques ou d'activités professionnelles autorisées est élargie à certaines interventions.

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, pour 2011. Ce montant est identique à celui de 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Fonction publique

Procédure d'adjudication publique relative à l'assurance hospitalisation pour les membres du personnel des services publics fédéraux

Procédure d'adjudication publique relative à l'assurance hospitalisation pour les membres du personnel des services publics fédéraux

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques Inge Vervotte à lancer une procédure d'adjudication publique relative à l'assurance collective hospitalisation pour les membres du personnel des services publics fédéraux et les membres de leur famille, sur la base du cahier spécial des charges qui lui a été soumis.

Ce nouveau marché public produira ses effets à compter du 1er janvier 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Coperfin 2011 - Phase B

Etat d'avancement du plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

Etat d'avancement du plan Coperfin de modernisation du SPF Finances

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Bernard Clerfayt, secrétaire d'Etat à la Modernisation du SPF Finances, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement du Plan Coperfin de modernisation du SPF Finances.

Le Conseil des ministres a reconnu l'ensemble des projets conformes à la politique fédérale et a autorisé la publication de cahiers des charges, le lancement de procédures négociées et l'attribution de certains marchés.

Les projets Coperfin concernent principalement l'implémentation de nouveaux logiciels, la sécurisation de l'infrastructure ICT ainsi que la modernisation et la rationalisation du réseau du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Belgacom

Modifications aux statuts de Belgacom

Modifications aux statuts de Belgacom

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à approuver des modifications aux statuts de la société anonyme de droit public Belgacom.

Le projet concerne la modification de neuf articles des statuts de Belgacom. Il s'agit d'une adaptation des statuts à la nouvelle législation en matière de bonne gouvernance et en particulier :

- d'une adaptation à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières,
- d'une adaptation à la loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes,
- d'une adaptation à la loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Biocarburants

Critères environnementaux relatifs aux biocarburants - Deuxième lecture

Critères environnementaux relatifs aux biocarburants - Deuxième lecture

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal concernant les critères environnementaux relatifs aux biocarburants.

Ce projet transpose partiellement les directives 2009/28/CE et 2009/30/CE (*). Il introduit un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet vise à garantir que les biocarburants utilisés aux fins des objectifs d'énergie renouvelable dans le secteur du transport répondent aux critères environnementaux suivants :

- la réduction de l'intensité CO2 en deux phases (-35% dès l'adoption et - 60% à partir du 1 janvier 2018)
- l'interdiction de produire des biocarburants au départ de biomasse produite dans des écosystèmes à grande valeur de biodiversité
- l'interdiction de produire des biocarburants au départ de biomasse produite sur des terres riches en carbone
- l'interdiction de produire des biocarburants au départ de biomasse produite dans les tourbières
- utiliser de la biomasse produite dans le respect des bonnes conditions agricoles et environnementales visées dans les conditionnalités de la PAC

Les opérateurs économiques devront démontrer que les biocarburants produits répondent aux critères environnementaux, par voie documentaire et sur la base de schémas de certification.

Le projet est envoyé pour avis au Conseil d'Etat.

(*) du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009.

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Prévention des conflits

Financement d'initiatives en matière de prévention des conflits

Financement d'initiatives en matière de prévention des conflits

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de prévention des conflits :

- Promotion des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats - Building Partnerships to Protect Children in Conflict - Watchlist ngo - DCongo
- Construction/renforcement des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance - Projet d'appui à la décentralisation dans la province de Muyinga (phase de consolidation) - International Rescue Committee (IRC Belgium) - Burundi
- Promotion des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats - Réhabilitation et réintégration des enfants affectés par la guerre en RDC - Sponsoring Children Uganda asbl - DR Congo
- Promotion des droits de l'enfant - Création d'un environnement protecteur pour la prévention des abus sexuels et/ou de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle au Cameroun et la réhabilitation des victimes, notamment les filles - Kinderrechte Afrika - Cameroun
- Droits de l'homme - Monitoring de protection Droits de l'Homme en RDC - Association africaine de défense des Droits de l'Homme (ASADHO) - RDCongo
- Droits de l'homme - Appui à la promotion et à la défense des droits de l'homme et de la démocratie en RDC - La Voix des Sans Voix (VSV) - RDCongo
- Droits de l'homme - Profiling of alleged perpetrators of serious human rights violations in DRC phase 2 - UNDP MONUSCO OHCHR - RDCongo
- Déminage et non-prolifération - Humanitarian Mineclearance in Kosovo - HALO Trust
- Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - Projet d'appui au cycle électoral congolais 2010-2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Intégration sociale

Adaptation au bien-être des montants du revenu d'intégration (RIS)

Adaptation au bien-être des montants du revenu d'intégration (RIS)

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration à partir du 1er septembre 2011.

À partir du 1er septembre 2011, le RIS et l'aide sociale équivalente seront augmentés de 2 %. Cette augmentation résulte de l'adaptation au bien-être des allocations d'assistance sociale 2011-2012, en exécution des articles 73bis et 73ter de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédit

Demandes d'engagements de crédit

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Défense

Déploiement de militaires en RDC pour des missions de formation à Kananga et à Kindu

Déploiement de militaires en RDC pour des missions de formation à Kananga et à Kindu

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé la mise en oeuvre de militaires belges en République Démocratique du Congo (RDC) afin d'assister les militaires congolais par l'organisation d'un appui à l'Académie militaire de Kananga.

Ce déploiement de militaires belges consistera en :

- la formation "Train the trainer" de 20 militaires pendant 2 mois
- la formation "Coach the trainer" de 3 militaires pendant 11 semaines
- la mission d'un conseiller en formation pendant un an au profit du commandement de l'Académie

Le Conseil des ministres a également autorisé la mise en oeuvre de 10 militaires belges, du 1er juin au 31 décembre 2011, en RDC, afin d'assister les militaires congolais par l'organisation d'une mission de formation, de supervision et d'évaluation des Unités de réaction rapide à Kindu.

Il sera octroyé au personnel participant à ces missions le statut administratif et financier "assistance en dehors du territoire national - AR 03, coefficient 2".

Ces déploiements de militaires sont approuvés en exécution de la décision du Conseil des ministres du 29 avril 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Finances

Caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et contrats de garantie financière

Caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et contrats de garantie financière

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui transpose en droit belge la directive européenne (*) modifiant la directive 98/26/CE concernant le caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres (directive finalité) et la directive 2002/47/CE concernant les contrats de garantie financière, en ce qui concerne les systèmes liés et les créances privées (directive garanties financières).

Cette nouvelle directive a pour but de renforcer les outils permettant de gérer l'instabilité et les turbulences sur les marchés financiers. Les modifications qu'elle apporte aux directives précitées consistent à :

- étendre la protection offerte au règlement en période nocturne et aux systèmes interopérables, dits systèmes liés (directive finalité)
- intégrer les créances privées au rang des actifs pouvant former l'objet des contrats de garantie financière (directive garanties financières)

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) 2009/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Libye

Poursuite de l'engagement militaire de la Belgique en Libye

Poursuite de l'engagement militaire de la Belgique en Libye

Le Conseil des ministres a pris acte d'une note d'évaluation sur l'engagement belge en Libye et a formalisé les décisions du cabinet restreint du 25 mai 2011.

Les objectifs des Résolutions 1970 et 1973 ne sont pas encore complètement atteints. Il est donc important de continuer à poursuivre les efforts politiques et militaires en vue d'atteindre une solution telle que prônée par les Nations Unies. C'est pourquoi le Conseil des ministres marque son accord sur la poursuite de l'engagement militaire de la Belgique sous les mêmes modalités.

La situation sera réévaluée au plus tard avant la fin septembre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Sécurité routière

Utilisation exceptionnelle du Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires

Utilisation exceptionnelle du Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom à utiliser exceptionnellement le Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires supplémentaires pour la police intégrée.

Le département de la Justice est en rupture de stock de tests salivaires destinés au dépistage de la drogue. L'achat de nouveaux tests pourra exceptionnellement être financé par une partie du solde reporté de l'année passée du Fonds de sécurité routière (achats communs 2010). Ce solde reporté n'est pas réservé pour d'autres dépenses planifiées ou imprévues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Assentiment à un traité

Assentiment à l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et la République de Serbie

Assentiment à l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et la République de Serbie

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et ses Etats membres d'une part et la République de Serbie d'autre part (*).

Cet accord permettra de renforcer les liens existants entre l'Union européenne et la Serbie en instaurant, sur des bases équilibrées et dans un cadre formel, des relations étroites et durables fondées sur la réciprocité et l'intérêt mutuel.

L'Accord sera prochainement présenté à l'assentiment du Parlement.

(*) fait à Luxembourg, le 29 avril 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Service de médiation pour l'énergie

Fixation du montant destiné au financement des frais de fonctionnement du service de médiation pour l'énergie pour l'année 2011

Fixation du montant destiné au financement des frais de fonctionnement du service de médiation pour l'énergie pour l'année 2011

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant destiné au financement des frais de fonctionnement du service de médiation pour l'énergie pour l'année 2011.

Le budget de fonctionnement global du service est fixé pour 2011 à 1.750.000 euros. La redevance de médiation a été en conséquence établie à 0,21 euros par point de prélèvement (2.834.850 pour le gaz et 5.499.897 pour l'électricité).

Chaque année, le service de médiation soumet ses comptes au contrôle de la Cour des Comptes. Les activités du service sont quant à elle synthétisées dans un rapport au ministre de l'Energie. Ce dernier transmet le rapport aux chambres législatives. Le document est également mis à la disposition du public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Régie des bâtiments

Règlement administratif de la Régie des bâtiments

Règlement administratif de la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a donné son accord sur le nouveau règlement administratif de la Régie des bâtiments et sur le projet de circulaire. Le règlement reprend les droits et obligations que la Régie doit respecter dans l'exécution de ses tâches. Il règle les relations entre la Régie et les services occupants, tant pour ce qui concerne les propriétés de l'Etat que pour les bâtiments loués.

Le nouveau règlement administratif a été adapté à la nouvelle structure de la Régie des bâtiments et au progrès technologique.

Le Conseil des ministres a également chargé le ministre des Finances de présenter avant la fin du mois de juillet 2011, un plan d'action définissant les procédures et les mesures à mettre en oeuvre par les services publics fédéraux et la régie des bâtiments en vue de diminuer les consommations d'énergie et d'eau de même que leurs impacts sur l'environnement.

La diminution de la consommation d'énergie s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil des ministres du 23 octobre 2008, qui fixe un objectif de réduction de 22 % des émissions de CO2 d'ici 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Eureka

Financement du secrétariat Eureka

Financement du secrétariat Eureka

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de la ministre de la Politique scientifique Sabine Laruelle :

- de prendre en charge le financement du secrétariat à Bruxelles ;
- d'accorder un crédit de 183.000 euros, en plus des 130.000 euros déjà transférés, au SPP Politique scientifique qui gère le secrétariat ;
- de ne prendre en charge le montant de la TVA que selon une clé de répartition convenue dans le memorandum of understanding ;
- de renégocier les dispositions du memorandum of understanding.

Eureka est un partenariat international qui a été créé pour renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises européennes par la technologie. Eureka favorise la recherche et l'innovation internationales et orientées marché en accordant un soutien aux petites et moyennes entreprises, secteurs industriels, universités et instituts de recherche. La Belgique héberge le secrétariat Eureka.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Secteur financier

Contrôle du secteur financier et dispositions financières - Deuxième lecture

Contrôle du secteur financier et dispositions financières - Deuxième lecture

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi visant à transposer diverses directives relatives au contrôle du secteur financier et portant dispositions diverses. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet de loi assure notamment la transposition de la directive 2009/111/CE en droit belge. La directive constitue une première étape dans le renforcement du cadre communautaire en matière de gestion des crises. Des collèges des autorités de surveillance seront mis en place, qui contribueront à une coopération accrue. Les collèges des autorités de surveillance doivent faciliter l'exécution de la surveillance courante et le traitement des situations d'urgence.

Il a été jugé nécessaire que les mandats des autorités compétentes prennent en compte, d'une manière appropriée, la dimension communautaire. Les autorités compétentes doivent donc dûment prendre en considération l'impact de leurs décisions sur la stabilité du système financier dans tous les autres Etats membres concernés.

Les défauts d'information entre les autorités compétentes d'origine et d'accueil peuvent s'avérer préjudiciables à la stabilité financière dans les Etats membres d'accueil. Il est donc nécessaire de renforcer les droits à l'information des autorités de surveillance d'accueil, notamment en cas de crise touchant des succursales d'importance significative. A cette fin, la notion de "succursales d'importance significative" a été définie.

La directive 2010/76/UE représente, pour sa part, une étape du processus visant à renforcer le cadre communautaire en matière de contrôle par l'instauration d'une surveillance prudentielle exercée sur les politiques de rémunération mises en place au sein des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

01 juin 2011 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2011](#)

Politique des grandes villes

Prolongation des avenants "ville durable" 2011

Prolongation des avenants "ville durable" 2011

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation des avenants "ville durable" 2011.

Sont prolongés pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2011 :

- les 6 projets purement "fédéraux" des avenants 2011 aux contrats "ville durable",
- les 87 projets "mixtes" des avenants 2011 aux contrats "ville durable", en application de l'accord de collaboration entre l'Etat et les régions concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Indépendants

Procédure de régularisation des reprises de travail non autorisées par un titulaire indépendant reconnu incapable de travailler

Procédure de régularisation des reprises de travail non autorisées par un titulaire indépendant reconnu incapable de travailler

Sur proposition de Mmes Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants. Les mesures contenues dans ce projet visent à assurer un parallélisme avec les règles déjà entrées en vigueur le 31 décembre 2010 dans le régime salarié.

La première modification vise à simplifier la procédure de régularisation des cas de reprises, par un travailleur indépendant, d'un travail non préalablement autorisé par le médecin-conseil de l'organisme assureur ou le Conseil médical de l'invalidité, pendant une période d'incapacité de travail reconnue. Cette simplification vise à supprimer la procédure de régularisation médicale, pour la période écoulée de travail non autorisé.

Ainsi, il ne sera plus vérifié si le titulaire indépendant qui a repris pendant la durée de son incapacité de travail, un travail non autorisé, conserve une réduction de sa capacité d'au moins 50% sur le plan médical, pour la période de travail non autorisée.

Le projet apporte également d'autres modifications en ce qui concerne les sanctions administratives applicables aux assurés sociaux ainsi qu'aux conditions dans lesquelles une décision de fin de reconnaissance de l'incapacité de travail peut être notifiée par le médecin-conseil de l'organisme assureur à l'égard des assurés sociaux qui relèvent de l'application des nouveaux règlements européens.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>